

ARTHEZ DE BÉARN

Groupe de travail - Circulation - Espace public dans le bourg 18 octobre 2021 à 18h00



Membres de l'équipe partenariale

CD64 : Antonin Ducasse, Fabrice Bauce, France Morel

AUDAP : Jacques Le Roux

CAUE : Claire Renault

Aldudarrak Bideo : Pantxika Maïtia

Membres du conseil municipal : J.Pierre Escouteloup, Denis Couffy, Maryse Etchegoyhen, Adeline Toral, Kevin Benzin, René Nabarra (Secrétaire général de la mairie d'Arthez de Béarn)

Habitants : Clémence Teulé, Guillaume Naulé, Nadège Riondet, Anne Cazenave, Isabelle Cousset, Claude Riehle-Galan-Optat, Laurent Toral, Mathieu Turon, M. et Mme Morere, Bernard Gaye.

Inscrits non disponibles : Laure Clédon et J. Marc Lacoste (CCLO), Marie-Pierre MARIMBORDES

Pourquoi ce groupe de réflexion ?

Parce que la place de la voiture, du piéton et du cycliste est un enjeu fort qui ressort du diagnostic réalisé avec les élus et les habitants, qui a conduit à requestionner la circulation dans le centre afin d'une part de sécuriser le piéton et le cycliste, d'autre part de rendre plus attractif le centre bourg et l'espace public dans lequel le plaisir de déambuler, de se rencontrer, s'est perdu.

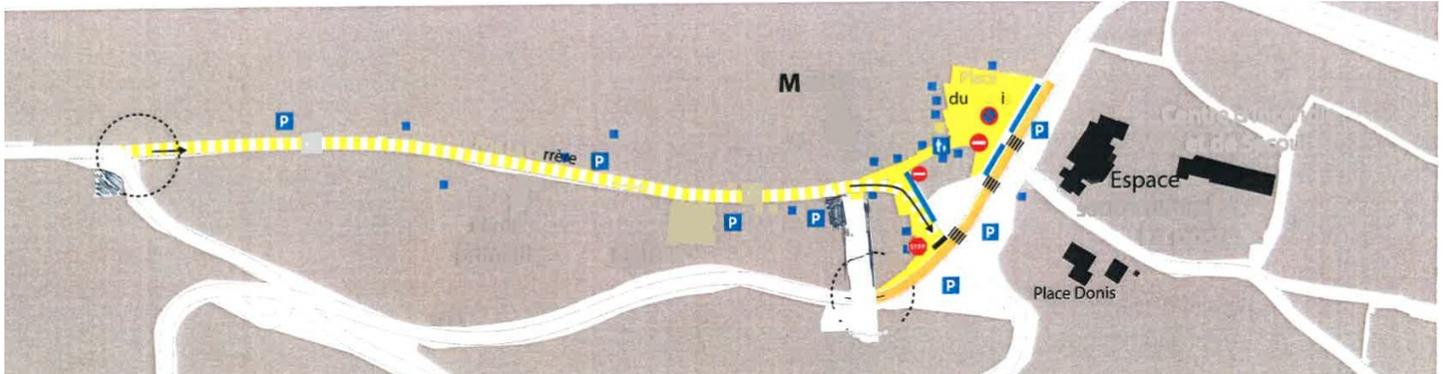
L'insécurité pointée notamment dans La Carrère, axe traversant du centre-bourg qui dessert la plupart des commerces et services dont une école primaire, a conduit à proposer (groupe de travail de juin) l'expérimentation d'un sens unique, dans le but de réserver un espace à la pratique piétonne.

Compte-rendu de séance

Après avoir revu rapidement le travail réalisé et notamment l'ensemble des réflexions, ressentis et idées des acteurs locaux (au travers du micro trottoir, de la marche, du questionnaire et des groupes de travail), il s'agit, outre d'organiser l'expérimentation de sens unique, d'envisager les dispositifs possibles pour faciliter et sécuriser les déplacements quotidiens, ainsi que les aménagements de l'espace public correspondant aux attentes des habitants. Les informations, réflexions, pistes

de solutions, viendront enrichir le plan d'actions à réaliser pour la fin de l'année, document de référence pour la commune pour les années à venir. L'idée est bien, sans « faire du projet », d'émettre des hypothèses, de chercher des solutions pour répondre au plus près aux attentes du territoire.

La circulation - L'expérimentation : La Carrère en sens unique



Etude préalable de circulation

Une étude de circulation a été réalisée début octobre. A retenir :

- Au droit de l'église : 800 véhicules/jour, enregistrant une vitesse maximale de 32 km/h pratiquée par 85% des usagers. Des remarques quant à la fiabilité du comptage qui ne prend pas en compte les véhicules qui stationnent et font demi-tour devant l'église.
- Côte de Bourroua : 2 000 véhicules/jour. Une vitesse de 57 km/h dans le sens montant, 47 km/h dans le sens descendant.

Le choix de l'expérimentation

Des remarques sur :

- L'idée d'un sens unique, et notamment l'aggravation de l'accès des poids lourds assurant les livraisons dans La Carrère, notamment à l'EHPAD, en provenance de Pau par la côte de Bourroua (virage trop abrupt). Aujourd'hui les gros volumes accèdent en marche arrière dans La Carrère, ils devront alors repartir également en marche arrière.
- Le sens expérimenté : le sens Ouest-Est a été retenu pour un 1^{er} test parce qu'il requiert peu d'aménagements contrairement à une expérimentation dans le sens Est-Ouest pour laquelle les aménagements seraient vite coûteux, donc plutôt envisageables sur une mise en sens unique définitive. Le sens contraire pourrait être à son tour envisagé s'il s'avérait pertinent.
- Le non-respect du tourne-à-gauche du carrefour de la Place du Palais vers la boulangerie.
- La dangerosité de l'entrée d'Arthez de Béarn en bas de la côte de Bourroua.
- Les critères d'évaluation de l'expérimentation.

L'expérimentation permettra de mesurer les contraintes et de définir les solutions leviers, après une période de remise en question et de changement d'habitudes à assimiler.

Ne rien tenter aujourd'hui risque de conduire à rendre impossible la circulation ou le stationnement en centre-bourg sans mettre en danger le piéton. L'impossibilité de déambuler en sécurité mène à une baisse de fréquentation du centre et des commerces, ce qui a pour effet d'amplifier le phénomène de dévitalisation du village et la tendance à la ville dortoir. A l'inverse, plus de sécurisation conduit à une augmentation de la fréquentation des commerces, et plus de vie ouvre les possibilités d'aménagement des espaces publics et lieux de rencontre notamment.

Le temps de l'expérimentation - La communication

L'expérimentation sera effective de décembre 2021 à septembre 2022. Elle donnera lieu à un arrêté temporaire de circulation et à une signalétique adaptée.

Un sondage pourra être organisé sur le site de la mairie, à l'école...

L'implication des enfants

Il est envisagé de réaliser une action de marquage de la zone de rencontre dans La Carrère par les enfants du village (matérialisation de traversées piétonnes devant l'école, l'église et la mairie).

Cette action pourrait être organisée à l'occasion d'une journée événement visant l'appropriation du dispositif par les habitants (journée citoyenne).

Proposer des solutions d'aménagements au conseil municipal des jeunes qui pourrait s'en saisir.

Autres

- ✓ **Des remarques également d'habitant du secteur du collège :**
- L'insécurité de la côte ne permet pas de laisser les enfants aller seuls à l'école, malgré la proximité. Zone 30km/h proposée.
- Des passages piétons dangereux (trop près du carrefour et trop rapprochés l'un de l'autre).
- L'ouverture du portail pour piétons pour accéder au belvédère (en attente de sécuriser la rampe).
- Le trajet en voiture long et peu sécurisé.
- Le stationnement anarchique des parents venant chercher les enfants au collège, qui peut gêner l'accès aux maisons, et ce malgré l'aménagement d'un nouveau parking.
- L'absence de signalétique forte pour sécuriser la sortie des collégiens.
- ✓ En provenance du quartier N'Haux, proposition de placer le panneau 50km/h plus en amont.
Remarque des professionnels : attention, pour qu'une limitation de vitesse soit efficace, il faut que l'automobiliste comprenne par la signalétique (ou autre dispositif) pourquoi il doit ralentir et le rendre sensible.
- ✓ Signalement d'un stop gêné par des arbustes qui empêchent la visibilité : questionnements sur revoir le stop ou abattre...

Des hypothèses règlementaires et techniques concernant les « points noirs » identifiés pourront être intégrées au plan d'actions.

Les espaces publics

L'expérimentation sur La Carrère permettra d'alimenter la réflexion sur l'aménagement des espaces publics.

Rappel de ce qui a pu ressortir des groupes de travail et de l'atelier participatif, concernant notamment la Place du palais et la Place Donis.

Du mobilier urbain temporaire pourrait y être testé pour évaluer l'appropriation de ces espaces.

Une question quant à la possibilité de dévier les poids lourds de la Place du Palais : cette solution n'est pas envisageable aujourd'hui, la route départementale étant une voie structurante. Proposition de faire réaliser un comptage des poids lourds au droit de la place.

Idée de déplacer le marché au belvédère au printemps 2022.

Un repérage des points de débats est réalisé sur carte par les participants au groupe de travail.

